

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25176

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### EXPOSITION DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025 AU LUNDI 22 DÉCEMBRE 2025 MJC DE CARCASSONNE

\*\*\*\*\*

#### chapelle des dominicaines

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à la Chapelle des Dominicaines sis 17 rue de Verdun à Carcassonne.

Vu la demande de **Monsieur Joseph BRISOT – président de la MJC de CARCASSONNE – 91 rue Aimé RAMOND – 11000 CARCASSONNE**, d'organiser une exposition.

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de sa mise à disposition de manière temporaire du Lundi 8 décembre 2025 au Lundi 22 décembre 2025

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La présente convention a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 21 novembre 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251121-27919-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025  
Publication : 02/12/2025